Séance du 20/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 7
Dossier : 191398

Direction en charge : Communication et marketing territorial
Objet : Jeux concours organisés par la Ville de Saint-Etienne au cours de l'année 2020 - Validation du principe d'organisation et d'un règlement type - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 10/01/2020
Compte rendu affiché le : 21/01/2020
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°66 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL, Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI

Absents-Excusés :
Mme Pascale LACOUR (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) Mme Patricia CHARREL (pouvoir à M. Gilles ARTIGUES)

Absents :
Mme Pascale MARRON; Mme Raphaëlle JEANSON

Politique : *Une ville animée, une ville aimée.*
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Délibération n° : 7
Dossier : 191398

Direction en charge : Communication et marketing territorial
Objet : Jeux concours organisés par la Ville de Saint-Etienne au cours de l'année 2020 - Validation du principe d'organisation et d'un règlement type - Approbation.

□ Rappel et Références :
La Ville de Saint-Etienne, afin d'animer son site internet, ses réseaux sociaux et d'attirer les Stéphanois aux diverses manifestations qu'elle organise, réalise régulièrement des jeux concours.

□ Motivation et Opportunité :
La présente délibération a donc pour objectif de faire valider le principe de ces jeux concours et le règlement type qui servira de modèle pour chaque jeu concours organisé pour l'ensemble de la Ville de St-Etienne.

□ Contenu :
Les jeux concours se présenteront soit sous la forme de questions sur le site internet de la Ville de Saint-Etienne ou sur sa page Facebook, ou sous la forme de bulletin papier à remplir et à déposer dans une urne.
Les gagnants seront désignés soit par ordre d'arrivée (exemple : les 10 premières personnes à avoir répondu juste gagnent un lot), soit par tirage au sort.
Ces jeux concours seront gratuits et sans obligation d'achat.
Les lots à gagner seront généralement des places de spectacles, des places pour des rencontres sportives ou des objets publicitaires.
Un règlement sera rédigé et disponible sur le site internet de la Ville de St-Etienne ou sur sa page Facebook pour chaque jeu.
Si les lots à gagner sont d'une valeur importante, le règlement du jeu concours sera déposé chez un huissier de justice.
La présente délibération est valable à compter de sa publication pour l'ensemble des jeux concours qui seront organisés jusqu'au 31 décembre 2020.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : 2 000 € TTC maximum dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	2 000 € TTC maximum					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir approuver le principe d'organisation et le règlement type de ces jeux concours, tel qu'il est joint en annexe à la présente délibération.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire** Budget 2020 Chap 011 art 6238
	Pour Extrait, **Le Maire,** **Gaël PERDRIAU**